



A.S Puy Saint Bonnet Football

STAGE FOOT AERE DU 8 AU 11 JUILLET 2019

INSCRIPTION

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Mail :

N° de Téléphone à contacter en cas de problème :

Taille maillots et shorts : Pointure :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas* : les éducateurs / intervenants du stage à utiliser, dans le cadre pédagogique (journaux, site Internet, publications réseaux sociaux, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités associative.

Nous autorisons / nous n'autorisons pas* à être transporté en voiture particulière ou en car, dans le cadre des déplacements sportifs. J'autorise les responsables de son équipe, éducateurs et dirigeants, à faire dispenser les soins nécessaires et utiles en cas d'urgence sur mon enfants.

Vous confirmez votre inscription au stage en retournant cette fiches d'inscription signée à votre éducateurs avec le chèque de 89.00 € euros, à l'ordre de avenir sportif football le puy saint bonnet.

Contact du club : as.puybonnet.football@outlook.fr

A le

Signature des représentants légaux

Utilisation de photos de votre enfant par l'association A.S.P Football du Puy Saint Bonnet : Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants participant au stage (pour le facebook, le site internet, dans les différentes publications et, éventuellement, à l'occasion de reportages papier). En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, d'écarter votre enfant lors des prises de vue.

Responsabilité: La responsabilité du club n'est engagée, qu'à partir du moment où les parents ou le représentant légal, ont confié l'enfant à l'éducateur ou à l'animateur responsable, sur les lieux d'entraînement ou au rendez-vous fixé sur la convocation lors des compétitions. Chaque enfant de moins de 11 ans doit venir avec un siège auto lors des journées de déplacements en véhicules. Si un oubli est effectué cela aura pour conséquence, de ne pas emmener votre enfant lors des activités nécessitant un trajet véhicule !